

Motion du Conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure, le 3 décembre 2018

Le conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure réaffirme son attachement à l'ouverture de l'Ecole à tous les étudiants sans distinction de nationalité. Il proteste contre les mesures récemment annoncées concernant les droits d'inscription des étudiants internationaux extracommunautaires en France, réproouve la méthode même qui consiste à prendre la question des droits d'inscription sous l'angle des étudiants étrangers au mépris des traditions de l'accueil universitaire, regrette l'absence de concertation préalable avec les établissements et d'information sur les modalités d'application de ces mesures, attire l'attention sur la situation spécifique des demandeurs d'asile.